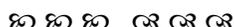


Les Bois, le 13 juillet 2006

Avis officiel No 8/2006

Inscriptions à l'assurance chômage

Dans le cadre de la revendication de prestations de l'assurance-chômage, il appartient à l'assuré de se présenter à sa commune de domicile au plus tard le premier jour pour lequel il prétend à l'indemnité de chômage (art. 17, al. 2 LACI). C'est pourquoi, la Commune vous invite à vous inscrire directement à l'ORP à Saignelégier, rue Bel-Air 5, Tél. 032/420.47.30, durant la fermeture estivale du bureau communal. L'ORP de Saignelégier sera également fermé du 31 juillet au 15 août 2006. Durant cette période, vous pourrez atteindre l'ORP à Delémont au numéro de téléphone 032/420.88.30.



Octroi de subsides de formation

Nous vous rappelons que l'Etat encourage financièrement un apprentissage ou la poursuite des études après la fin de la scolarité obligatoire. Toute personne qui remplit les conditions fixées par la législation a droit au soutien financier de l'Etat si elle en fait la demande. Le soutien de l'Etat est destiné à compléter l'aide de la famille (article 277 du CCS). Il est octroyé, lorsqu'il est nécessaire, aux étudiants, apprentis et élèves qui fréquentent des écoles publiques ou des écoles privées reconnues par le Canton et la Confédération. Le montant du subside peut varier suivant le revenu, la fortune et le nombre d'enfants des parents ainsi que d'après les frais reconnus. La taxation fiscale 2005 servira de base pour le calcul des aides.

Les formules de demandes de subsides peuvent être obtenues auprès de l'administration communale, du Service financier de l'Enseignement (tél. 032/420.54.40), sur le site Internet www.jura.ch/bourses ou auprès de toutes les écoles jurassiennes concernées. Le délai pour présenter une demande est dorénavant fixé à **la fin du 1^{er} semestre**. Les demandes doivent être renouvelées chaque année et accompagnées des justificatifs demandés.

La Commune des Bois octroie également des bourses en complément des subsides cantonaux.



Foire d'été et cérémonie d'accueil des nouveaux habitants

A l'occasion de la Foire d'été du 19 août prochain, une réception en l'honneur des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens (18 ans) est organisée par le Conseil communal sur la place Jean Ruedin. La population est bien sûr invitée à participer à cette cérémonie, ainsi qu'à l'apéritif qui suivra. Le programme sera le suivant :

- 10.15 heures : spectacle de clown de Monsieur Nicolas Brahier
- 11.00 heures : début de la manifestation officielle
 - Accueil
 - Production du Chœur-Mixte
 - Allocution pour les nouveaux habitants
 - Production du Chœur-Mixte
 - Allocution pour les jeunes citoyens
 - Production du Chœur-Mixte
 - Apéritif offert par la Commune